

**DÉCISION (UE) 2015/947 DU CONSEIL****du 15 juin 2015****portant nomination de deux membres portugais et d'un suppléant portugais du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement portugais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier et le 5 février 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116 <sup>(1)</sup> et (UE) 2015/190 <sup>(2)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Alberto João CARDOSO GONÇALVES JARDIM et de M. António Luís DOS SANTOS DA COSTA.
- (3) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. João CUNHA E SILVA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Miguel Filipe MACHADO DE ALBUQUERQUE, *Presidente do Governo Regional da Madeira*,
- M. Fernando MEDINA, *Presidente da Câmara Municipal de Lisboa*;

et

b) en tant que suppléant:

- M. Mário Sérgio Quaresma GONÇALVES MARQUES, *Secretário Regional dos Assuntos Parlamentares e Europeus da Madeira*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2015.

*Par le Conseil*  
*Le Président*  
K. GERHARDS

---

<sup>(1)</sup> JO L 20 du 27.1.2015, p. 42.

<sup>(2)</sup> JO L 31 du 7.2.2015, p. 25.